

# aide aux personnes isolées : la téléassistance

Certains d'entre vous sont isolés ou craignent de ne pas être secourus en cas de problème (chute ou malaise).

Une formule de téléassistance existe.

Elle permet d'alerter une centrale en veille 24 heures sur 24, par l'intermédiaire d'un "bip" que l'on porte sur soi.

La centrale qui reçoit l'appel apporte une solution dans les plus brefs délais en prévenant les secours adaptés (médecins, pompiers, police, parents ou voisins).

**L'Union prend totalement en charge les frais d'installation et l'abonnement mensuel.**

## 1 INSTALLER



## 2 ECOUTER



## 3 INTERVENIR



**Questionnaire à retourner à M. Rézeau,**  
Union des Blessés de la Face et de la Tête, les "Gueules Cassées",  
20, rue d'Aguesseau – 75008 Paris

NOM ET PRÉNOM : .....

MEMBRE ACTIF / ADHÉRENT / ASSOCIÉ / VEUVE / N° : .....

ADRESSE COMPLÈTE : .....

.....

JE SUIS INTÉRESSÉ(E) PAR LA TÉLÉASSISTANCE OUI  NON

JE BÉNÉFICIE DÉJÀ DE LA TÉLÉASSISTANCE

CELA ME COÛTE ..... EUROS (..... FRANCS) PAR MOIS

CI-JOINT LA PHOTOCOPIE DE MON CONTRAT